Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prestation de relevé de compteurs d'eau

Par Nippon

Bonjour,

depuis plusieurs années notre ancien gardien relève les compteurs d'eau froide et d'eau chaude des appartements,il est payé sans statut particulier.

Depuis le changement de syndic, ce dernier exige qu'il crée une micro-entreprise.

L'ancien gardien est âgé. Le président du conseil syndical m'a demandé si je pourrais reprendre cette mission, rémunérée.

je lui ai dit qu'il fallait que je me renseigne car j'ai compris qu'il fallait que je crée sûrement une entreprise

Mes questions :

Dois-je obligatoirement créer une micro-entreprise pour être payé ? Existe-t-il une autre solution ?
Un membre du conseil syndical peut-il être rémunéré pour une mission distincte de son mandat ? Faut-il un vote en AG ?
Qui est responsable en cas d'erreur de relevé ? Une assurance RC pro est-elle nécessaire ?
Avez-vous des retours d'expérience ou des références juridiques ?

Merci d'avance.